

→ **Renforcement de la capacité technique du Groupe de Travail « Sous-division insulaire » du CCR Sud**

\*

La restructuration du groupe a constitué une étape importante de son évolution. Au départ, aucun représentant des Canaries ne faisait partie de ce groupe, mais à partir de 2009, quelques membres y ont progressivement été intégrés.

Bien que ce groupe soit composé de participants assez représentatifs (on remarque cependant une participation majoritaire des Açores et une participation moindre des Canaries), on peut noter que le groupe n'a pas à ce jour un fonctionnement optimal et qu'il produit peu de recommandations à l'attention de la communauté européenne.

Néanmoins, différents points-clés ont peu à peu été mis en évidence pour les 3 groupes d'îles qui composent chacun de ces archipels. Sans être exhaustifs, on peut mentionner le sujet des accords concernant la pêche au thon conclus entre ces archipels, les conséquences de la réglementation adaptée par l'ICCAT pour cette pêcherie, les spécificités des pêcheries artisanales avec la difficulté particulière que représente la transmission des informations scientifiques aux communautés de pêcheurs, la valorisation des produits de ces pêcheries (et le point particulier du régime d'aide au transport aérien).

Par conséquent, ce n'est pas le manque de sujets concrets et importants pour les partenaires qui empêche d'avoir des recommandations détaillées et argumentées transmises par l'intermédiaire de ce groupe. Il s'agit davantage d'un manque de capacité technique pour lire, analyser, respecter les règlements et les normes en vigueur, afin de proposer des solutions applicables à des problèmes très concrets pour les flottes et les communautés de pêcheurs de ces archipels.

En effet, la réalité des associations de pêcheurs, c'est leur faiblesse par rapport à la possibilité de payer des techniciens compétents et efficaces pour faire ce travail. On peut cependant souligner que des pêcheurs participent à ce groupe unique du CCR Sud. Si leur participation est très positive pour la représentativité du groupe, on ne peut pas demander à un pêcheur, en plus de son travail et de son engagement volontaire à venir à ces réunions, de faire un travail d'analyse statistique comme il en faut un dans le cadre du CCR. Il n'existe pas non plus, au niveau du secrétariat du CCR Sud, de marge pour libérer plus de temps pour aider le groupe.



- Pour tous les motifs invoqués, le CCR Sud souhaite analyser les solutions possibles pour apporter un soutien financier à ce groupe. A ce stade, le CCR Sud souhaite connaître la disposition de la Commission Européenne, des Etats concernés (Portugal, Espagne) et des gouvernements autonomes pour soutenir financièrement ce renforcement.

**Origine de l'avis** : groupe de travail "subdivision insulaire" du CCR Sud, débattu lors de la réunion du 18 février 2013 à Madère